



COMPTE-RENDU SOMMAIRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 13 Mars 2023 -

République Française

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes Catherine DUCHEMIN, Céline PRIGENT, Aurore PELLIEU, Anne-Charlotte OPSTAL, Isabelle FOURNIER.

MM. Laurent MAROT, José THIEBAUT, Bernard HOUYVET, Philippe LANOIS, Denis DUTRIAUX, Roger GOSSE, Frédéric FLAMAND, Patrice CUGNIERE.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sophie LEROUX ayant donné pouvoir à Mme Catherine DUCHEMIN, Mme Audrey MOUFLET ayant donné pouvoir à M. Frédéric FLAMAND.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mmes Catherine DUCHEMIN et Mme Aurore PELLIEU

Une minute de silence est observée en mémoire à M. Nestor DEHEM.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23 JANVIER 2023 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (2 abstentions : M. Frédéric FLAMAND et Mme Audrey MOUFLET par son pouvoir) d'approuver le compte-rendu de la réunion du 23 Janvier 2023.

2. DÉPÔTS DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC :

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer plusieurs dossiers de demande de subvention auprès de la DRAC concernant la médiathèque et plus précisément :

- ↳ Le matériel informatique pour les adhérents et le personnel,
- ↳ Le mobilier,
- ↳ La collection de livres et de jeux éducatifs,
- ↳ Le recrutement de personnel qualifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de laisser M. le Maire déposer, auprès de la DRAC, les dossiers de demande de subvention concernant l'aménagement et le recrutement de personnel qualifié pour la médiathèque.

3. TRAVAUX MISACARD : AVENANT PIVETTA :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires dans le cadre du marché concernant le renouvellement des conduites AEP rue de la Misacard (sondages, démolition, reprise de branchements...).

Ces travaux, réalisés par PIVETTA, font l'objet d'un avenant au marché et s'élèvent à 29 018,18 € HT.

M. le Maire demande donc l'autorisation de signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au marché de renouvellement des conduites AEP à l'entreprise PIVETTA.

4. ACQUISITION TERRAIN CONSORTS CUGNIERE :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la volonté de la Commune d'acquérir la parcelle appartenant aux Consorts CUGNIERE, cadastrée H 1171 d'une superficie totale de 905 m².

Pour rappel, une partie de cette parcelle appartient à l'emplacement réservé n°4 du PLU.

Une proposition d'achat, identique à celle concernant l'acquisition du terrain situé à côté de la parcelle H 1171 et appartenant aux Consorts LESAGE a été faite.

Toutefois, cette proposition a été refusée par les Consorts CUGNIERE, qui ont fait une contre-proposition à la Commune équivalent au double du prix proposé.

M. le Maire demande donc au Conseil Municipal leur avis sur le montant maximum négociable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (3 abstentions : M. Roger GOSSE, M. Frédéric FLAMAND et Mme Audrey MOUFLET par son pouvoir et 1 non-participation au vote : M. Patrice CUGNIERE) d'autoriser M. le Maire à négocier avec les Consorts CUGNIERE la vente de la parcelle cadastrée H 1171 à hauteur de 30€/m² maximum.

16 MARS 2023



Le Maire,

Laurent MAROT